# MESSAGER DE TAHITI

*Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.*

PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS A 2 HEURES DU SOIR

## TE VEA NO TAHITI.

Matahiti 26. N° 17. Mahana pae 27 epereva 1877.

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*)

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 10 »
Trois mois..... 6 »

Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (*au comptant*)

Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 25 c.
Les annonces renouvelées ne paient la moitié du prix de la première insertion.


### SOMMAIRE.


PARTIE OFFICIELLE. — Décisions: portant composition des conseils de guerre et de révision permanents; — au sujet de l'établissement d'un poste de gendarmerie à Pueu. — Nominations. — Avis administratif. — Arrêt de la haute-cour tahitienne.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Le commandant Cameron. — Une visite à Tahiti. — Faits divers. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces hydrographiques. — Annonces.


## PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu le décret du 21 juin 1858 portant réglement d'administration publique pour l'application aux colonies du Code de justice militaire pour l'armée de mer;

Vu le décret du 5 mars 1864 divisant la juridiction maritime des Etablissements français de l'Océanie entre Tahiti et la Nouvelle-Calédonie;

Vu la dépêche ministérielle du 21 octobre 1872;

Vu la décision locale du 6 janvier 1877 réglant la composition des conseils de guerre et de révision permanents dans la colonie;

Attendu que l'absence ou le départ de la plupart des officiers, membres desdits conseils, nécessite un remaniement de leur composition;

DÉCIDE :

Art. 1er. A compter d'aujourd'hui 15 avril 1877, la décision locale du 6 janvier 1877 est rapportée.

Art. 2. Les conseils de guerre et de révision permanents institués par le décret du 21 juin 1858 sont composés ainsi qu'il suit :

**Conseil de révision permanent.**

MM. Planche, capitaine de frégate, commandant le *Dayot*, *président*;
Marot, lieutenant de vaisseau, id. *juges*;
Bernevat, id.
Latty, sous-commissaire de la marine, *commissaire du gouvernement*;
Gavato, aide-commissaire de la marine, *greffier*.

**Premier Conseil de guerre permanent.**

MM. Bonay, lieutenant de vaisseau, *président*;
Pagotaud, lieutenant de vaisseau,
Gaullat, lieutenant de vaisseau, *juges*;
Sertans, ensaigne de vaisseau,
Bagnère, id.
Mégaud, 1er maître de timonerie,
Feyzeau, lieutenant de vaisseau, *commissaire du gouvernement*;
Evenou, aide-commissaire du *Dayot*, *rapporteur*;
De Jorna, aide-commissaire, *greffier*.

**Deuxième Conseil de guerre permanent.**

MM. Brunn, capitaine en 1er d'artillerie, *président*;
Marny, capitaine des compagnies indigènes du génie,
Rivière des Bordeaux, lieutenant d'infanterie de marine,
Bach, lieutenant d'artillerie, *juges*;
Astruc, id.
De Damian, sous-lieutenant d'infanterie de marine,
Thérney, maréchal-des-logis-chef d'artillerie,
Billemain, capitaine d'infanterie de marine, *commissaire du gouvernement*;
Bonnaire, lieutenant de gendarmerie, *rapporteur*;
Fontaine, commis de marine, *greffier*.

Art. 3. La présente décision sera déposée au greffe des conseils de guerre (Majorité), enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 15 avril 1877.

Signé : L. MICHAUX.

---

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les nécessités de service au double point de vue de la police générale et de la surveillance que réclame, dans l'intérêt de l'application des réglements, l'importance des opérations de navigation et de commerce qui s'effectuent dans les districts de la presqu'île;

Vu le rapport du lieutenant commandant le détachement de gendarmerie à Tahiti;

Vu l'avis de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Te Tomana o te mau haapao raa farani i Oceania, te Auvaha o te Repupirita i te mau fenua Totaiete,

I te hio raa i te mau mea e au ai te tia raa o te ohipa, i te peeiaa o te mutoi, e te biopoa raa hoi e tia'i te haamana raa i te mau haapao raa no te rahi raa o te mau ohipa faatere raa pahi e te hoo raa taoa e rave hia nei i te mau mateinaa i Tuiaraon ;

I te hio raa i te parau a te raatira, te tomina i nia i te pipa mutoi farani i Tahiti nei ;

I te hio raa i te manao o te Ordonata, te ravo i te ohipa faatere hau i te fenua nei,

DÉCIDE :

La décision du 10 novembre 1873 portant établissement d'un poste de gendarmerie à Pueu, et restée jusqu'ici sans aucune suite, sera mise à exécution dans le plus bref délai possible.

Ce poste sera composé de deux gendarmes, dont l'action de police et de surveillance s'exercera dans les districts d'Afaahiti, de Pueu et Taratira.

En outre des attributions dévolues à la gendarmerie par les lois et réglements en vigueur, les gendarmes du poste de Pueu constateront dans les districts précités les contraventions en matière de police des ports et rades, de délits de boissons, de contributions diverses (patentes, licences, etc.).

L'administration prendra exactement les mesures nécessaires pour l'installation du cantonnement du poste de Pueu.

Sont rapportées les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 septembre 1871 et du quatrième paragraphe, en ce qui concerne Pueu, de la décision du 6 mai 1872.

La présente décision sera communiquée partout où besoin est, et sera insérée au *Messager* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Fait à Papeete, le 20 avril 1877.

L. MICHAUX.

---

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 21 avril 1877, M. Villard (Amable) est nommé, pour compter du 1er mai prochain, chef inspecteur de la police, en remplacement de M. Liais, dont la démission est acceptée.

---

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 17 avril 1877, le sieur Virihoa a Mano a été nommé agent de police à Papeete.

---

Mai te au i te faatea raa a te Tomana te Auvaha o te Repupirita i te 21 no epereva 1877, na faatoro hia o M. Villard (Amable) ei raatira hiopoa i nia ihio i te mau mutoi, ei te i te no mai i mua nei e teio atu ai, e mono ia M. Liais, o tei faahoi mai i te toroa.

---

Mai te au i te faatea raa a te Tomana te Auvaha o te Repupirita no te 17 no epereva 1877, na faatoro hia o Virihoa a Mano, ei mata toroa no te paeau mutoi i Papeete nei.

---

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

AVIS AU PUBLIC.

*Adjudication publique pour le transport régulier de la correspondance et des passagers à effectuer entre Papeete et San-Francisco et San-Francisco et Papeete.*

Le public est prévenu que le mercredi 2 mai 1877, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de l'entreprise du courrier régulier de San-Francisco à Papeete et vice versâ, pendant trois ans, du 20 juillet 1877 au 19 juillet 1880.

Le cahier des charges contenant toutes les dispositions relatives à cette adjudication est déposé au bureau du commissaire aux approvisionnements, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui en feront la demande tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

9—9

### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAUTE-COUR TAHITIENNE

*Deuxième Session de l'année 1876*

PRÉSIDENCE DE M. DUMANT.

*Audiences des 13, 16 et 18 avril 1876.*

N° 675. — Entre Meamea a Hotahota, prévenue, demeurant à Pueu, appelante d'une part;

*Puiapaia rau no te 13 fanira 1876.*

N° 675 — I rotopa ia Meamea a Hotahota, e faite fenua, e tia i Pueu, e tei horo mai ia, i te tahi pae ;

Archives PF-Messager-27/04/1877

Vu que l'antérieur valeur, signé par le défendeur Gaston à Avarua, produit le 8 février, Pomare, Reine, demanderesse, a conclu à ce que le tribunal ordonnât les parties à produire leurs titres de propriété, sous dans le district de Pasa.

Vu l'appel interjeté par l'indigène Mamaia, à Hitahoto, le 15 mars 1876, contre le jugement du district de Pasa du 19 février même année;

Considérant que cet appel est régulier en la forme et fait dans les délais, les parties ayant été premises de faire valoir leurs réclamations et lecture ayant été donnée des articles 45 et 47 de la loi du 30 décembre 1866, du jugement attaqué;

Considérant que les témoins, retirés au prétoire dans la chambre qui leur est destinée, ont été non entendus successivement et dans les termes de la loi susdite;

La cour,

Oui les parties en leurs dires et moyens et le ministère public en ses conclusions;

Après en avoir délibéré conformément à l'ordonnance de la Reine Pomare en date du 24 décembre 1874;

Statuant sur l'appel interjeté contre une décision du conseil du district de Pasa du 19 février 1876, par le nommé Mamaia à Hitahoto;

En la forme, reçoit l'appel;

Et statuant :

Considérant que ledit conseil de district, en statuant une première fois sur la contestation relative à la terre Vaiteruppe première et Vaiteruppe seconde, à la date du 29 janvier dernier, avait déjà reconnu et prononcé qu'il ne lui appartenait pas de réformer ce premier jugement par un second jugement rendu à la date de la février 1876 suivant;

Considérant que ce premier jugement n'a pas été frappé d'appel, et que d'ailleurs les dispositions ayant trait aux termes de l'article 3 de la loi susdite du 30 mars 1866, sont expirées;

Qu'aujourd'hui il est donc passé en force de chose jugée, et qu'il ne reste plus à la cour statuant que à homologuer suivant sa forme et teneur;

Considérant conséquemment que le second jugement du 19 février susdit, *dont ad apeal, sait, de sorte* ledit district ne pouvant statuer deux fois sur la même contestation;

Par ces motifs,

Déclare nul et non avenu le jugement du conseil du district de Pasa dont est appel; homologue purement et simplement le jugement rendu par le même conseil de district le 29 janvier précédent, pour être exécuté selon sa forme et teneur; ordonne la confiscation de l'amende, condamne l'appelant en tous les dépens de première instance et d'appel.

---

# PARTIE NON OFFICIELLE

## Papeete, le 27 avril 1877.

Le croiseur de 2e classe le *Seignelay*, commandé par M. le capitaine de vaisseau Aube, est arrivé sur notre rade hier à midi, venant de Valparaiso, avec escale à l'île de Pâques, où il a séjourné deux jours de traversée. Ce bâtiment vient remplacer momentanément et jusqu'à l'arrivée du croiseur le *Ségond*, dans la station des îles de la Société, le croiseur le *Dayet*, rappelé en France.

A son départ de Valparaiso, le *Seignelay* avait laissé sur rade la frégate amiirale la *Magicienne* et le croiseur le *Limier*.

## Réception de M. le commandant Cameron à la Société de géographie de Paris.

Le 26 janvier dernier s'est tenu, dans l'emphithéâtre de la Sorbonne, la séance extraordinaire de la société de géographie de Paris, séance tenue en l'honneur de M. le commandant anglais Cameron, l'explorateur de l'Afrique. Ce voyageur est venu exposer devant un auditoire français les principaux incidents de sa traversée du continent africain qu'il a parcouru dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest.

La foule était énorme. Dès huit heures du soir il a fallu fermer la porte de la salle, et les nombreux retardataires durent leur renoncer avirunts. Cet empressement du public est d'un bon augure pour l'avenir des sciences géographiques dans notre pays.

A neuf heures, le bureau de la société de géographie, au grand complet, entrant dans la salle; accompagnant le voyageur anglais.

On avait tenu à donner de la solennité à cette réception, tant à cause du voyageur lui-même que pour reconnaître l'accueil que notre compatriote Gurnier avait reçu naguère de le *Royal Geographical Society*.

M. le ministre de l'instruction publique s'était fait représenter par M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, membre lui-même de la société de géographie.

E o Teorra o Tautaiva vo, o tei rava na ia Mamaia, ua ta Pasa, o te Pasa, o te pae mai ia, i te hau pae.

Ne te oiâ e te taâna i na Tuna i Bauti na i Vaiteruppe na i Vaiteruppe, o te vai rotu i te matamua ra o Pasa.

I te hio rae i te hero ra i horo hia mai i Mamaia i Hitahoto i te 15 mati 1876, no te hoo faatia ra i te opao ra matamua no Pasa no te 19 fepe mai i Vaiteruppe, ua tahiti ra.

No te hio ra a ia i ia ra ra te hero ra i ruia horo mai i te hero ra mai i roto i na mahana haapao hia, ua ia ra ia ra i te ta fare ra e faite mai i te rauna ra mai hui ra, o na hio hia ia ha na i teava e 45 e te 47 i te turo no te 30 novembre 1866, o te faatau ra i horo hia mai.

No te hio ra o a ia ra mai ia o ia i te aratii e hia i te pae i te tahi mahana hia ia i e roto hoi i te tahi maite ana hia ia e i roto hoi i te mau haapao ra o te hero i faaite hia i nia ra.

Te hauva ra,

Ia faaroo hio na fatu parau i roto i ia rauna ra mai parau e mau ravea, e te auaha turo hoi i roto i tana ra mau tiaa ra ;

I mori a'e i te iwi rau mai te au i faare ra mana ra Ari vaiteruppe mai no te 29 iteina 1874 ;

Ma te ani i nia i te horoa ra i horo hia mai no te hoo faatau ra a te opao ra matamua no Pasa i te 19 fepe 1876 ; e te tauta ra e Mamaia i Hotahoto ;

I roto i te huru, te farii mai i taua horo ra ra ;

E ua te iwi ;

No te hio ra e a i mi ai teinei opao ra matamua i te matamua i te mare ra, i te 29 iteina ra o Vaiteruppe e o Vaiteruppe, i te ravea e ia ia i te ravea ai ia ia i roto i na ia rua ra mana ra, e e ere hoi o te ravea e faatiamai ia haapao i te opao ra matamua ra no roto i te pae i te rave ra i ravea ia te tahuma 18 fepe 1876 i mua i ho ;

No te hio ra e aore taua ravea ra matamua ra i roto ia ia i te pae ra na mahana no te horo ra mai te au i te mau haapao ra i te turo 3 o te turo tahiti no te 30 mati 1866 ;

I te iteina 15 i te 15 i te hopu oti ra, e mori ra te iwi i te i haava rae ia ia i Livingstone, te parau hoi i ia i tona ra huru e oro ra ;

No reira, no te hio ra e a te pae i te ravea ra ; e ere ia i te ravea i faatia hia noi e e i te hero hia mai, e mau fautua ore. e ere ia i te pae rii matamua ia tapiti faahoe te iwi rau i nia i te mana hoi ;

No te reira mau ma.

Te faaiora noi ei mau faufau ore e te mau ore te hoiraa ia ia i te apo ra matamua no Pasa i horo hia mai noi ; te haamaua ana noi i te fanaa ra i rave hia e taua apo ra matamua ra i te ite tamaiti i mua ra, te haamaua hia mai ia ai i tona ra huru e ere ia i te tapea hia te mau ore ra. Ia faaroo ia i te hero mai i te mau taime ato, te ia rave ra matamua o te hero ra.

---

Le vice-amiral de la Roncière le Noury a ouvert la séance à 8 heures 45 minutes ; à côté de lui était le commandant Cameron, entouré de MM. Daubray, Delesse, de Quatrefages, Levasseur, Maunoir, membres du bureau de la société.

« Messieurs, » dit l'amiral, vous voudrez, avec la société de géographie de Paris, souhaiter la bienvenue au commandant Verney Lovett Cameron, de la marine royale d'Angleterre, qui a bien voulu se rendre au milieu de nous pour nous raconter le voyage, le second après celui de Livingstone, qu'il vient d'accomplir en Européen ; voyage dans lequel, pendant les années 1873, 1874 et 1875, il a traversé entièrement de l'est à l'ouest, de l'océan Indien l'océan Atlantique, le continent africain. Pour aller à la recherche de l'illustre Livingstone, il n'a rencontré que les restes mortels du grand explorateur que l'on ramenait en Angleterre. Il n'a pas hésité à reprendre son œuvre, et il est aussi l'un des principaux pionniers de cette vaste et généreuse entreprise dont Sa Majesté le roi des Belges venait de prendre l'initiative et dont le but, à la fois scientifique et humanitaire, a déjà provoqué dans d'autres pays un mouvement qui ne tardera pas à se produire également chez nous.

« Lorsque tout à l'heure vous aurez entendu de la bouche du savant marin le récit des épreuves qu'il a subies, vous aurez vous convaincre, messieurs, que le mot courage ne s'applique pas seulement à la vaillance déployée sur le champ de bataille, aux luttes héroïques de la politique.

« Il en est un autre non moins noble et non moins patriotique qui n'a pas pour modèle l'ammation du combat ou la tribune, c'est celui qui consiste à résister journellement, sans témoins pour vous applaudir, aux dangers des pays inconnus et barbares, aux maladies des contrées les plus variées, aux difficultés de la vie se renouvelant à chaque instant, aux maladies les plus pernicieuses enfin ; ce courage la, messieurs, c'est celui qu'a déployé, sans se lassier et sans se faiblesse, le commandant Cameron. Sa patrie, toujours si ardente à honorer les citoyens qui l'illustrent, a tenu à lui exprimer l'accueil le plus sympathique. La France ne lui a pas marchéé l'accueil le plus sympathique. Et pour ma part, je serai fier en arrière de l'hommage rendu au voyageur éminent que vous allez entendre, et dont les récits, je n'en doute pas, provoqueront vos acclamations.

« Je le prie de vouloir bien prendre la parole. »

M. le commandant Verney Lovett Cameron est un homme de petite taille, jeune encore, à la figure sympathique mais sérieuse. D'une ancienne famille d'Ecosse, il entra de bonne heure dans la marine, où après avoir navigué sur la Méditerranée et dans la mer Rouge; il fut chargé de parcourir la côte occidentale d'Afrique des levés hydrographiques. Cette occupation l'avait déjà familiarisé avec les observations scientifiques et l'initiait à l'emploi du moyen pédagogique d'une manière si utile pendant son grand voyage.

Durant le cours de ses travaux, il s'appliqua vivement à l'étude de la langue arabe, l'idiome dominant du continent de l'Afrique. Aussi était-il parfaitement prêté à entreprendre le voyage dont le chargea la Société de géographie de Londres en 1873. Il s'agissait de venir au secours de l'illustre explorateur anglais, dont le nom est désormais attaché d'une façon impérissable à celui de l'Afrique, le docteur Livingstone. Son séjour au milieu des d'Afrique l'avait en outre trempé et aguerri contre les maladies de ce climat que les Européens ont tant de peine à supporter.

C'est dans ces conditions qu'il se mit en route pour l'Zanzibar, vers la fin de 1872, accompagné d'un médecin de la marine royale qu'il avait connu en Afrique et qui consentit à partager les fatigues et les dangers de cette expédition. A Zanzibar, ils trouvèrent deux autres compagnons de voyage, un lieutenant d'artillerie attaché au service de l'Inde, M. Moffat, et un jeune homme, neveu de Livingstone, Moffat, petit-fils d'un missionnaire protestant qui, avant la venue de Livingstone, était celui qui connaissait le mieux les indigènes de l'Afrique occidentale. Ce jeune homme, encore un enfant, d'une santé frêle et délicate, avait tenu à accompagner l'expédition qui allait à la recherche de son oncle ; il s'était défié d'abord petite exploitation qu'il possédait à Natal, afin de pouvoir exécuter sa généreuse résolution. Craignant pour cet enfant les conséquences d'un tel voyage, M. Cameron voulut pas d'abord le prendre dans sa caravane ; mais, en présence de tant de dévouement et de désintéressement, il dut céder.

Le voyage commença sous de tristes auspices. Le départ eut lieu le 13 février 1873 ; à cent lieues de Bagamoyo, le jeune Moffat succombait aux atteintes de la fièvre ; Murphy et Dillon contaient malades ; enfin on apprenait la mort de Livingstone, qui avait succombé le 4 mai à d'incessantes fatigues. L'escorte qui ramenait le corps du célèbre voyageur fut chargée de transporter également le docteur Dillon, qui arrivé à destination, se brûla le cervelle dans un accès de délire. Murphy était trop malade pour continuer le voyage ; et seule que M. Cameron se trouva seul chargé de l'expédition, dont le but était en quelque sorte manqué dès le départ, puisque de la fin si regrettable de Livingstone.

Néanmoins Cameron poursuivit sa route, et il eut le bonheur de parvenir sans encombre, non sans avoir souffert de la fièvre, de la dysenterie et du scorbut, à la côte occidentale d'Afrique, après avoir parcouru toute la largeur du continent africain, soit 2,300 lieues, en deux ans et neuf mois.

Un marchand arabe a, dit-on, accompli le même trajet, mais non dans les mêmes circonstances ; ce marchand s'avançait en faisant le commerce, et il a pu vingt-deux ans pour atteindre Nyangwé, Loanda.

C'est cette longue traversée que le voyageur a raconté hier devant un auditoire français. Naturellement il n'a pu en tracer qu'une esquisse extrêmement rapide ; mais il a fait ce récit avec une modestie et une simplicité qui ont charmé les assistants, et que le président de la Société de géographie a relevées avec raison à la fin de la lecture de M. Cameron. A voir l'air modeste, presque timide de ce voyageur, on ne se doutait guère qu'on a devant soi celui qui, abandonné par ses compagnons que la maladie avait terrassés, et qui, avant sous les yeux l'exemple récent de Livingstone, en s'est pas même demandé s'il n'allait pas partager au bout de quelques semaines ou même de quelques jours de marche, le sort de ces infortunés, et n'a pas hésité à se lancer, lui seul Européen, à la tête d'une escorte de quatre-vingt-dix hommes du pays, à traverses des régions et des peuplades hostiles, au cœur même de l'Afrique.

Chose singulière, au début de son expédition, le voyageur anglais fut assisté par des missionnaires français, dont il vante le dévouement et l'hospitalité, et quand il touche à cette occidentale, celui

Archives PF-Messager-27/04/1877

qui vient en revanche de lui fait encore un Français, ancien officier de marine, M. Cambier, qui dirige à Benguela des factoreries importantes. Il connaît le pays, dans son dénuement, un peu comme son compatriote Brazza, avec une bonne grâce qui a gagné le cœur des indigènes. Il parle en termes aussi bourgeois des deux voyageurs français, MM. Savorgnan de Brazza et Marche.

M. Cameron a lui-même discouru avec un fort accent britannique, qui n'a empêché nombre de personnes, placées loin de l'orateur, de saisir certaines parties, surtout l'énoncé des notes géographiques. Il convient, on admet l'action de cette volonté énergique qui doit aux « dieux » la réussite de son voyage, et dont il a d'ailleurs donné tant de preuves pendant son voyage; ses efforts témoignent que l'orateur lutterait contre un instrument rebelle, mais avec la fougue intrépide d'un dompteur. Néanmoins il a dû s'abréger que beaucoup de nos compatriotes fussent en état de faire, devant la Société de géographie de Londres, un discours en langue anglaise comme celui que M. Cameron a prononcé hier en français devant la Société géographique de Paris.

Ce n'est pas que M. Cameron ait recueilli des incidents nouveaux de son voyage déjà connu par les relations des journaux anglais, que la presse française a reproduites.

L'intérêt de la séance consistait à entendre M. Cameron lui-même, expliquant à grands traits son expédition : l'exploration du lac Tanganika, qui a duré trois mois; son retour à travers l'Afrique, le Congo, le point le plus occidental que l'Livingstone ait atteint pendant son dernier voyage; sa visite au royaume de Cosongo, le prince le plus puissant de l'Afrique centrale; enfin le départ pour la côte occidentale et la joie de revoir les eaux bleues de la mer. Christophe Colomb, quand la vigie cria : Terre! terre! n'était pas plus heureux.

Chemin faisant, quelques traits sur les mœurs des indigènes, sur la coiffure singulière des femmes et même des hommes, sur l'ivresse presque continuelle des rois nègres dans les Etats desquels passait le voyageur. Se trouvant dans un cas de légitime défense il ayant dû faire feu de toute incendier un village, il dit avec le même sang-froid qu'il dut manifester en présence du danger : « Je fis incendier toutes les cases en entrant de ce village, sauf quatre dont j'avais besoin. » La sobriété d'expressions de M. Cameron a dû frapper les auditeurs à l'égal de son discours.

Ce n'est pas surtout, c'est la plaie du Sahonore l'Afrique, et qu'il s'agit maintenant d'extirper, l'esclavage. Ici, comme ailleurs, M. Cameron n'a pas été prodigue de vaines paroles; il a pu conclure qu'il n'est présentement seul à l'honneur qu'il a rendu à la noble initiative qu'a prise récemment le roi des Belges à cet égard.

Le principal mérite de l'explorateur anglais, c'est d'avoir découvert le connexion du lac Tanganika avec le système du Congo. Il y a là, au centre de l'Afrique, un centre de commerce et de richesse inouïe, comme il n'en existe pas un second au monde. Le sol y est d'une fertilité merveilleuse : l'or, l'argent, le cuivre y abondent, ainsi que le coton, le poivre, le café, etc.

Le commerce anglais ne va pas manquer de se précipiter dans les voies qui ont été ouvertes par le génie britannique, pour en tirer de cet exemple. Puissions-nous soutenir de toutes nos forces, comme le font les Anglais pour leurs compatriotes, nos explorateurs nationaux, par exemple, qui, en attendant, ont commencé à frayer un commerce régulier des routes nouvelles dans cette même Afrique!

Le vice-amiral de la Roncière Le Noury a clos la séance par ces paroles :

« Messieurs, ce serait affaibir l'impression que vous avez ressentie par ce que vous venez d'entendre, que d'y ajouter un seul commentaire. Je me bornerai à vous dire que le commandant Cameron a été déjà accueilli avec notre admiration par les commandants nous avait appris de ses voyages. Je sens qu'il a conquis aujourd'hui notre affection, par la manière à la fois si simple et si modeste avec laquelle il nous les a racontés. Vous apprendrez avec une réelle satisfaction, et ce n'est pas sans éprouver une vive admiration que j'ai à vous faire connaître que la commission des prix de la Société de géographie s'est réunie en séance extraordinaire et a décidé qu'elle décernerait la grande médaille d'or au commandant Cameron. Je m'honore de cette mission qui m'a été confiée par notre réunion générale du mois d'avril.

« Je vous propose de voter d'acclamation des remerciements au commandant Cameron. » — G. D.

(*Journal officiel*)

## Une visite à Dakar.

Le *Frigorifique* est un navire destiné à apporter, de l'Amérique du Sud en Europe des viandes provenant des immenses pâturages du bassin de la Plata. Il est aménagé de façon que, grâce à un procédé nouveau, ces viandes arrivent leur fraîcheur, pendant la durée de la traversée. Le *Frigorifique* est parti des côtes de France dans le courant de l'automne dernier pour faire son premier voyage. Dans les premiers jours de novembre, il avait atteint l'île Gorée, où il a fait escale.

Les passagers en ont profité pour visiter les dépendances de la colonie française, et notamment le pays de Dakar.

Nous empruntons à un des membres de l'expédition le récit *Auxiliaire* qu'il fait de leur visite au souverain nègre du petit royaume vassal de la France :

« Dakar est une ville, si on peut l'appeler ainsi, qui ne compte que 80 visages pâles et environ 2,000 noirs. Près du mouillage, il y a quelques constructions d'européens et entourées de jardins. Au delà sont les cases des indigènes, réunies au nombre de 3 ou 4 dans un même enclos formé de palissades de bambous ou de douves de tonneaux liées ensemble. Ces cases, le plus souvent rondes, construites en bambous et en joncs tressés, et surmontées d'un toit conique, ressemblent pour la forme et les dimensions à des ruches d'abeilles. La ville est sous les ordres d'un gouverneur français, ce qui n'empêche pas les noirs de conserver leur roi.

« Le case royale, un peu plus grande que celles du commun des mortels, est carrée.

« Le roi de Dakar, voilà le type le plus curieux du pays; ses sujets lui tapent sur le ventre et s'asseyent près de lui sur un lit— car tel est son trône—simplement recouvert d'une natte. C'est là qu'il passe toutes ses journées, les jambes croisées, la tête ornée d'un immense chapeau de paille à larges bords, sous lequel passe un bonnet blanc, et n'ayant pour tout vêtement qu'une grande tunique de cotonnade bleue, sorte de peignoir très-ample que les nègres savent porter avec beaucoup de grâce. Il a avec la politesse surchargée d'amulettes et de grigris.

« A la tête du lit est suspendu un vieux sabre de cavalerie, visiblement de fabrique anglaise, mais d'ailleurs un luxe; dans un coin un long fusil et une unique chaise : tels sont tous les ornements du palais.

« Bien qu'âgée d'environ 60 ans, Sa Majesté se voit ressaisie dans plusieurs petits princes, dont elle paraît être et qu'elle nous a présentés. Ils sont de deux à trois ans, gentils comme des amours de négrillons, bien que leurs mères soient fort laides. Ces dames sont du reste habillées mandées pour vous recevoir le dimanche. Elles sont au nombre de trois, auxquelles est dévolu le soin d'embellir les jours du souverain.

« Avant de quitter la haute royale, nous avons offert à Sa Majesté des cigares et une pièce d'un franc, qui lui ont fait un sensible plaisir, et aux petits enfants de simples pièces de dix centimes. Cette distribution a éveillé chez les mères certain sentiment que je ne saurais définir: est-ce galanterie ou appât du gain? peut-être l'un et l'autre. Toujours quand elle est seule, elle pleure, nous disent-on en criant et en répétant : « Un son femme du roi! Un son femme « du roi! » et qu'il nous a fallu vider nos poches dans leurs aspirantes mains. Cette visite a fait dépenser à la suite de mes inons 1 fr. 50 c. Dans! on ne va pas tous les jours à la Cour, et il n'est pas d'honneurs qui ne coûtent.

« La population indigène est belle, d'un caractère tranquille et doux. »

(*L'Exploration.*)

## FAITS DIVERS

L'arrivée d'une baleine vivante au grand aquarium de Broadway a été, il y a quelque temps, un véritable événement pour la ville de New York. Ce monstre marin, qui mesure environ 20 mètres de longueur et pesait 80,000 kilogrammes, a pu être transporté par steamboats et railways depuis les côtes du Labrador jusqu'à New York sans le moindre accident. On l'avait emmaganisé dans une immense cuisse en fer remplie d'algues et percée de trous à sa partie supérieure afin de laisser pénétrer l'air nécessaire à la respiration. C'est dans la baie de Gaspé, sur le bord de Saint-Laurent, que le nouvel hôte de l'aquarium new yorkais a été capturé. Le genre de pêche que l'on a choisi pour s'en emparer, bien que moins dangereuse que l'ordinaire, n'en demeure pas moins pour le moins dangereuse d'être recontré. Au mois de juillet dernier, on construisit, dans la partie de la baie que fréquentent les baleines, de hautes palissades avec une seule entrée très-étroite. En cet endroit la marée atteint 60 pieds; à marée haute les palissades disparaissent complètement sous des eaux d'eau. Ce fut seulement au bout de soixante-cinq jours qu'une baleine se montra aux « trappers. » Dès que l'énorme cétacé eut révélé sa présence en rejetant l'eau par ses évents, des embarcations furent placées à l'entrée de l'enceinte palissadée, de manière à lui barrer le passage jusqu'au moment où la marée basse la ferait échouer sur le rivage. Le reste fut très-simple; on attira la baleine et les « trappers » : la bête captive se roulait en lançant des coups de queue si violents que, pendant plusieurs heures, il fut impossible de s'en approcher. On réussit enfin à l'entourer de câbles et à la faire glisser dans une espèce de box que l'on mena à bord d'un steamer. De la baie Saint-Jean on le conduisit ainsi, en remontant le Saint-Laurent, jusqu'à Québec. Un matériel était occupé constamment à lui donner des harengs frais et une quantité d'eau suffisante qu'elle absorbait par les cuisses. De Québec, on la voitura en railroad jusqu'à Montréal, d'où elle atteignit New York après un voyage de 1,000 lieues. Le mise à flot de ce poisson géant, fêté en pleine cité comme un simple colis, a été vraiment intéressante, raconte l'*Evening Post*. Après avoir coupé les câbles, on lui a passé des courroies autour du corps, puis on l'a soulevé insensiblement jusqu'au grand bassin de l'aquarium, où il prend maintenant ses ébats et semble se porter aussi bien que aux côtes du Labrador.

« Tous les historiens sont d'accord sur ce point, que, dans les temps reculés, l'Etat était en Chine l'unique possesseur du sol, et le chinois avait le droit de vendre ses terres aux hommes vivides payant l'impôt. Mais l'Etat chinois, depuis longtemps, n'est plus le seul propriétaire des terrains, et même il n'y a pas dans le monde un pays agricole où la propriété soit plus divisée qu'en Chine. Dans la grande plaine, il est peu de domaines qui aient 60 hectares; dans la montagne, il en est peu qui en aient de 120 à 180. La pêre de famille chinois qui dispose de 6 hectares passe pour un homme à son aise. Près des grandes villes, une famille vit d'un hectare et demi, lorsqu'elle cultive elle-même; mais un fermier qui a 4 ou 5 hectares est pauvre, et s'il ne possède qu'un hectare, il ne faut travailler de façon ou d'autre en dehors de son champ, sans quoi il ne peut joindre les deux bouts. Le partage égal des terres entre les enfants mâles contribue surtout à cette division extrême de la propriété, et l'émiettement satisfait, pour le Chinois et le Chinoise et si économe, qu'il fait beaucoup produire à son lopin de terre : il en vit; il y produit des légumes, du thé, de la soie; il n'a pas besoin de vendre son bout de champ. Les statisticiens européens ont démontré qu'un grand nombre d'agriculteurs chinois tombraient dans l'excès même, sans le grand nombre d'enfants qu'il y a dans les chaumières, et sans la piété filiale qui retient ces enfants sous le toit paternel, et donne aussi au père de famille, à peu de frais, un bras dont il a besoin. Cette abondance de bras à bon marché fait que la moitié des terres arables de Chine est travaillée par de pauvres fermiers. En réalité, le grand capitaliste dans l'empire du Milieu, c'est l'assiduité, la sobriété du Chinois, et la puissance des liens de famille.—(*Tour du monde.*)

— On annonce de Londres au *Manchester Guardian* que d'importantes découvertes archéologiques auraient été faites dans les environs de Malaga et que quelques antiquaires prétendent appartenir à la période pré-historique. Des hommes fossiles, des urnes immenses dans lesquelles les aborigènes faisaient traiter leurs morts, de nombreux et curieux spécimens de poterie et diverses sortes d'ustensiles auraient été retirés des fouilles. Plusieurs urnes auraient plus de 2 pieds de hauteur. Ces découvertes auraient été faites par le gouvernement de Madrid et il résulte à assister et aider les travailleurs dans ces recherches qui sont faites par une entreprise particulière.

Archives PF-Messager-27/04/1877

## MOUVEMENT COMMERCIAL

*Du 19 au 25 avril 1877.*

NAVIRES ENTRÉS.

*19 avril.* — *Gué Grophound*, de 156 ton., cap. Burns, ven. de San Francisco avec 1000 barriques de saumure. A Crawford armateur et chargeur : 250 nattes rus, 17 barils de bière, 2 barriques de bière, 26 cuves et 162 bois bruts ; 2 barils et 4 demi-barils de bière, 1 caisse cidre, 1 baril poivre, 12 caisses macaroni et vermicelle, 5 caisses assortiment, 5 caisses tabac, 2 barils tabac, 1 caisse cognac, 1 caisse liqueurs, 1 caisse absinthe vaste, 1 baliste sel, 20 douaines verres de bouteilles, 6 douzaines lampes, 4 caisses et paniers, 5 fers à repasser, 1 caisse ustensiles de cuisine, 9 caisses chaises de bouteilles, 1 caisse [illegible], 1 [illegible], 2 pièces étoffes, 17 barres fer à voile, 1 douzaine pelles, 1 douzaine fils, 1 caisse bois, 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 caisse bois, 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible], 1 [illegible],